

## REUNION CSO

**Lundi 18 novembre 2019 à 18h00**

**Le Transalpin - 31, Avenue d'Italie - 38300 BOURGOIN-JALLIEU**

**Membres présents** : Alain Bonardi, Michel Claire, Martine Guillon, Yolande Jerinte, Jean-Marc Revol, Roland Corgier, Jean-Claude Marie, Fabien Loirat, Jean-Pierre Bagriot, Alex Fournier, Thierry Lauron, Louis Bellevéque, Gilbert Rosillo, Michel Morel, Nathaly Eldin, Jacques Leonard.

**Excusés** : Antoine Duc, Pierre Guillon, Jean-Louis Lafleur.

### 1. Calendrier des compétitions hivernales en salle

Point organisation : Les responsables locaux des compétitions de cet hiver sont identifiés et la CSO assurera avec eux le suivi de la préparation. Pour les championnats régionaux de lancers longs prévus à Parilly le samedi 1<sup>er</sup> février, pas de structure locale disponible, les juges et dirigeants étant mobilisés par les championnats de France d'épreuves combinées. Le comité du Rhône et Lyon Athlé vont donner une réponse rapidement pour la faisabilité ou pas de cette compétition à Lyon. Sinon Chambéry pourrait accueillir le championnat.

**Jury** : pas de modification concernant les quotas figurants sur le livret des épreuves hivernales.

Précisions du fait du décalage du championnat Loire et Volcans qui devait accueillir les pré-régionaux de ½ fond des 3 zones, le ½ fond sera proposé :

- Dimanche 12 janvier à Diagona pour « Les Alpes » et
- Samedi 18 janvier à Aubière pour « Vallée du Rhône et Loire et Volcans ».

Afin de clarifier les dénominations de compétition :

- Le terme championnat de zone est utilisé lorsqu'il y a un championnat sur les 3 zones. Des médailles de champion sont décernées.
- Le terme pré-régional est utilisé lorsque 2 ou 3 zones sont regroupées (ex : Epreuves combinées, marche, etc..) dans ce 2<sup>e</sup> cas il n'y a pas de médaille de championnat décernées.

## Cross régionaux

Point sur les organisations désignation des Juges Arbitres et délégués CSO

	Directeur réunion	Juge arbitre	Responsable Logica	Responsable Starter	Délégué CSO	Gestion Arrivée
LOIRE ET VOLCANS MABLY	Pierre FARJOT	R DEBRION	F JONIN	A NOVELLO N	M. CLAIRE	CD 03
ALPES PONTCHARRA	M MARTINETTO	JP BAGRIOT	MO GAY-LANCERMAIN	D DEGARDIN	A BONARD I	D MARIN
VALLEE DU RHONE VALENCE	P CLAUZEL	N ELDIN	CDR 07/26	CDR 07/26	R CORGIER	CDR 07/26
REG RELAIS FIRMINY	Y JERINTE	R CORGIER	M BROLLIAT		M. CLAIRE	
REGIONAUX VALENCE	P CLAUZEL	N ELDIN	CDR 07/26	CDR 07/26	R CORGIER	CDR 07/26

## 2. Projet calendrier estival

Le calendrier doit tenir compte de la date tardive des championnats de France jeunes (25/26 juillet 2020) et des championnats espoirs (4/5 juillet 2020) pour organiser les championnats régionaux qui permettent des minimas de qualification plus facile. La date du 27 et 28 juin est retenue pour les championnats régionaux CJES. Il est précisé que cette année les résultats chargés sur SIFFA le dimanche précédent le championnat de France seront la date limite qualificative.

**Calendrier voir en annexe**

*Pour les implantations compétition un appel à candidature sera fait avec réponses avant le 15 décembre.*

## 3. Cahier des charges organisations ligue

Le cahier des charges est devenu compliqué à comprendre avec les championnats régionaux, les compétitions de zones, les pré-régionaux. Une nouvelle présentation est proposée afin de mieux cerner les responsabilités de chacun : ligue, comités, organisation locale. Il est bon en effet de rappeler que les structures candidates aux organisations (club ou/et comité) s'engagent et sont responsables de l'organisation et doivent notamment préparer les installations et l'accueil de la compétition.

*Ce cahier des charges sera transmis aux clubs organisateurs et mis en ligne début décembre.*

## 4. Pénalités jurys

Le tableau présenté par Nathaly est très complet et on remarque qu'il y a beaucoup moins de manquement. Il y a aussi l'incompréhension concernant les juges en formation non retenus dans le quota de leur club, alors que c'était la règle jusqu'à maintenant. Il est demandé de revoir ce détail quand même important : que les clubs aient au moins le droit d'avoir un juge en formation comptant dans son quotas club si ce dernier fourni déjà un juge dans la compétition.

Il n'y a pas eu de compétition ou il a manqué de juge, et sur les régionaux individuels à St-Etienne les juges en formation le samedi ont de nouveau été reconduits en formation le lendemain car il y avait abondance de jurys.

## **5. Questions diverses**

Pour les interclubs 2020 la ligue à 10 clubs en nationale 1. Il est donc proposé de faire un premier tour avec 2 groupes "élites" en associant les 6 meilleurs N2 dans des poules géographiques.

*Comme pour les épreuves estivales, un appel à candidature pour les organisations et les inscriptions interclubs va être lancé avant la fin du mois avec retour pour le 15 décembre.*

Michel CLAIRE

Président CSO AURA